



# MATHIAS AMADOU

## Manuel pédagogique

SUR LA POLITIQUE  
COMMUNAUTAIRE  
DE L'UNION EUROPÉENNE  
EN MATIÈRE DE COOPÉRATION  
AU DÉVELOPPEMENT



Le défi majeur des 25 prochaines années est de réduire de moitié l'intolérable pauvreté dans le monde.

Les adultes qui s'y attellent n'arriveront sans doute pas au bout de leur peine. Il faut que nos enfants prennent le relais. Eux qui ont spontanément le sens du partage, il faut que nous les aidions à découvrir et comprendre pourquoi et comment, chacun, où qu'il soit, dans la mesure de ses moyens... peut contribuer à construire un monde meilleur dans lequel le Nord et le Sud lient leur sort.

L'éducation est une de nos priorités majeures. C'est pourquoi nous avons mis au point un livre illustré destiné à expliquer très simplement aux jeunes Européens de 6-8 ans ce qu'est la **coopération au développement** et ce que fait l'Union européenne dans ce domaine. Il s'intitule «**Mathias et Amadou**».

Pour vous aider, vous qui êtes parent, enseignant, éducateur... à faire découvrir ce livre à nos enfants, nous avons aussi voulu mettre au point un petit **livret pédagogique** qui détaille un peu la réalité qui se cache derrière les 16 planches originales.

J'espère sincèrement qu'il vous sera utile et, qu'ensemble, nous parviendrons à ouvrir leur cœur et leur esprit à l'aventure passionnante et utile de la coopération au développement.

## EDITEURS RESPONSABLES

Leonidas Antonakopoulos  
Georges Eliopoulos  
Commission européenne  
Direction générale du Développement  
Unité Information & Communication  
Rue de la Loi, 200  
B-1049 Bruxelles

## CONSULTANT

Luc Dumoulin pour Mostra! Communication

## ILLUSTRATIONS

Philippe de Kemmeter

## TEXTES

Valérie Michaux

## CONCEPTION GRAPHIQUE

Marc Dausimont

*Réimpression*

Ce livre existe actuellement dans les 11 langues officielles de l'Union européenne.  
Son contenu (texte et illustrations) ne reflète pas nécessairement les vues de la Commission européenne.  
La reproduction partielle ou totale des éléments contenus dans ce livre n'est autorisée que moyennant la mention expresse et clairement lisible de son éditeur responsable.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2003

ISBN 92-894-4004-X  
ISBN 92-894-4002-3

© Commission européenne



**Poul Nielson**

MEMBRE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE  
CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AIDE HUMANITAIRE



**Ce soir-là, à la télévision, Mathias regarde une émission consacrée aux animaux de la savane africaine. Pour ce petit garçon de huit ans, l'Afrique se résume d'ailleurs à peu près à la brousse et à la faune qu'elle abrite. Il ignore encore que ce continent est non seulement riche de traditions, de cultures et de paysages mais qu'il est également l'un des plus pauvres de notre planète, où la majorité des enfants de son âge n'ont pas les mêmes possibilités que lui.**

**Toute tentative de définition de la pauvreté a un aspect réducteur.** La pauvreté, c'est avoir faim; c'est manquer d'un toit. La pauvreté, c'est ne pas pouvoir se rendre à l'école et ne jamais avoir l'occasion d'apprendre à lire et à écrire. La pauvreté, c'est aussi ne pas avoir d'emploi et être contraint de vivre au jour le jour, dans une inquiétude constante pour l'avenir.

La pauvreté, c'est encore perdre un enfant d'une maladie contractée par une eau infectée. La pauvreté, c'est enfin l'absence totale de pouvoir et de liberté. La pauvreté a donc divers aspects, elle prend un visage différent d'un endroit à l'autre et est décrite dans une abondante littérature.



Le plus souvent, la pauvreté est *mesurée* au travers d'une série d'indicateurs calculés sur base de formules complexes tenant compte au moins de trois éléments: durée de vie, niveau d'instruction et revenu par habitant. Il s'agit des «indicateurs de développement humain» du Programme des

Nations unies pour le développement, qui servent de référence pour classer les pays, du plus riche au plus pauvre. Selon ce classement, les dix pays actuellement les plus pauvres sont la Sierra Leone, le Niger, le Burundi, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Mozambique, la Guinée-Bissau, le Tchad, la République centrafricaine et le Mali, soit dix pays africains. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de pauvres dans les autres pays ou sur d'autres continents. Par ailleurs, un *seuil de pauvreté* existe en dessous duquel une personne est reconnue pauvre : quand elle doit se débrouiller avec l'équivalent de moins d'un euro par jour, on dit qu'elle vit dans l'*extrême pauvreté*. En Afrique sub-saharienne ou en Asie du Sud, plus de 40% de la population vit encore en dessous de ce seuil de pauvreté.

Les organismes internationaux de développement, comme la Banque mondiale et les agences des Nations unies, ont fait de la lutte contre la pauvreté un objectif central et cherchent à réduire de moitié le nombre de victimes d'ici à 2015.

**L'Union européenne participe largement à cet effort. Avec ses Etats membres, elle fournit environ 50% de l'aide publique au développement internationale et plus de deux tiers de l'aide sous forme de dons. A ce titre, on dit qu'elle représente le premier donateur mondial.**







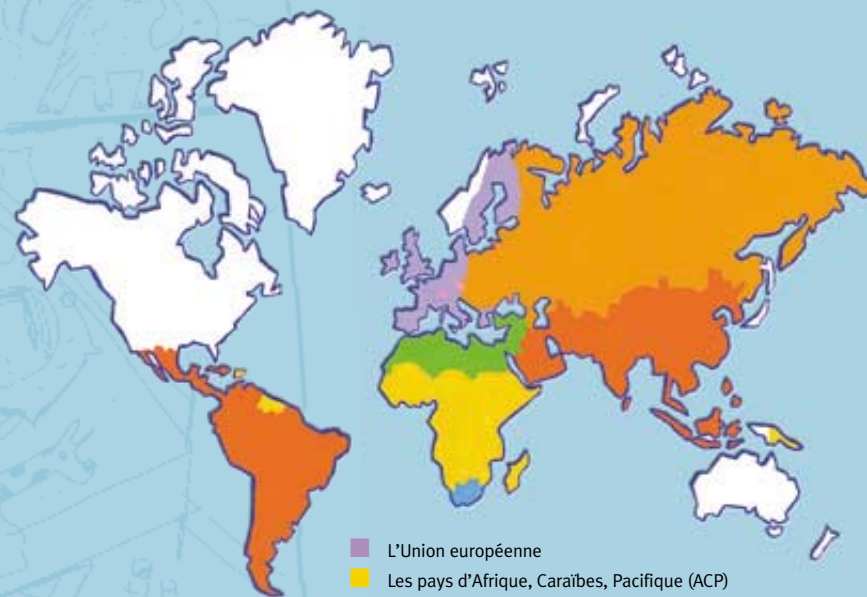
**Pour Mathias, et pour nombre d'enfants de son âge, les pays les plus pauvres – ou le monde en développement – se limitent bien souvent aux États africains. Ce n'est bien sûr pas le cas.**



**Parmi les 49 pays que l'ONU a identifiés** comme étant les plus pauvres, ou les « moins avancés », 30 sont africains mais 10 autres sont situés dans les régions des Caraïbes et du Pacifique, ou encore en Asie (Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Birmanie, Laos, Maldives, Népal, Yémen). La pauvreté et le sous-développement sont également présents sur le continent latino-américain. L'ONU vient d'identifier 16 autres pays susceptibles de devenir *pays moins avancés* (PMA), dont 4 en Afrique.



La lutte contre la pauvreté et l'aide au développement du Sud ne se limitent donc pas aux pays africains. Plusieurs régions du monde bénéficient de l'aide européenne, le principal groupe étant les *Etats Afrique-Caraïbes-Pacifique* (ACP) composés de 48 pays d'Afrique, de 16 pays des Caraïbes et de 14 pays du Pacifique. Ces 78 États ACP sont liés aux 15 États membres actuels de l'Union européenne par l'accord de Cotonou (*lire encadré, planche 3*). Les autres régions sont composées de la Méditerranée Sud et du Moyen-Orient (États du Maghreb, du Machrek et Israël); de l'Amérique latine; de l'Asie du Sud-Est; des pays et territoires d'outre-mer relevant constitutionnellement de quatre États membres de l'Union européenne (Royaume-Uni, France, Pays-Bas, Danemark) mais qui ne constituent pas des États indépendants; des pays d'Europe centrale; et des républiques de l'ancienne Union Soviétique (aujourd'hui Républiques de la Communauté des États indépendants).



- L'Union européenne
- Les pays d'Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP)
- Les pays méditerranéens (MEDA)
- L'Asie et l'Amérique Latine (ALA)
- Les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) et les Nouveaux États Indépendants (NEI)

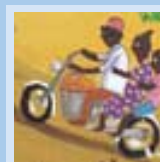


**C'est bien de l'Afrique** que Mathias rêve cette nuit-là. Pourtant, le pays dans lequel le mène son rêve pourrait être n'importe lequel de ces États confrontés à différents problèmes de développement. Dès son «atterrissage», Mathias prend pleinement conscience de certains d'entre eux : la maladie, la pollution, l'insuffisance des transports.

**Outre les séquelles de l'histoire**, plusieurs facteurs constituent des obstacles au développement des pays du Sud. Ces freins à leur essor sont à la fois d'ordre interne et externe. Au plan des mécanismes internes, l'absence de démocratie dans ces pays a des répercussions en terme de croissance de la pauvreté. Par ailleurs, le manque de ressources financières constitue un frein à l'accès aux infrastructures économiques (communication, énergie, transport) et sociales (santé, éducation, logement) de base. Des mécanismes internationaux empêchent également le développement de ces pays : le remboursement de leur dette les prive des capitaux nécessaires, la fixation des prix des matières premières a tendance à les défavoriser,



le protectionnisme des pays industrialisés les prive de débouchés. La situation géographique de certains de ces pays représente une entrave supplémentaire à leur développement. Les pays enclavés, sans accès direct à la mer, ou insulaires, menacés par les catastrophes naturelles sont reconnus comme étant les plus vulnérables.



En 1957, au moment de signer le Traité qui instituait la future Union européenne, certains États européens signataires ont manifesté le désir de contribuer à la prospérité des colonies en associant les territoires d'outre-mer, en majorité africains. C'est de cette initiative qu'est née la volonté, de ce qui était alors la Communauté économique européenne (CEE), de contribuer à l'essor des pays en développement, ou de « coopérer à leur développement ». L'Europe a alors décidé d'une politique de développement, qui a évolué au gré de l'histoire. Aujourd'hui, l'objectif de cette politique communautaire en matière de coopération est d'encourager un développement durable qui favorise l'éradication de la pauvreté dans les

pays du Sud et l'intégration de ces derniers dans l'économie mondiale. A ces finalités sociales et économiques s'ajoute une visée d'ordre politique: contribuer à la consolidation de la démocratie et de l'État de droit, ainsi qu'à l'objectif du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

#### » ACCORD DE COTONOU

L'accord de Cotonou est le principal instrument de la politique de développement de l'Union européenne et concerne uniquement le groupe des 78 pays ACP. Il s'agit d'un accord de partenariat signé par les 15 pays membres actuels de l'Union européenne et les États ACP en juin 2000 dans la capitale béninoise. Succédant aux différentes Conventions de Lomé, l'accord de Cotonou est centré sur l'objectif de réduction de la pauvreté, et repose sur le dialogue politique, l'aide au développement et une coopération économique et commerciale renforcée.





**Lors** de son premier trajet en Afrique, Mathias se retrouve dans un bus bondé roulant péniblement sur une piste cabossée. Malgré l'indication «Afrique Express» que l'on peut lire sur le véhicule, le mauvais état des infrastructures routières est évident dans les pays en développement. La sécurité des passagers et la vitesse des déplacements en subissent les conséquences...

**L'insuffisance des réseaux routiers, ferroviaires, portuaires et aériens** constitue une entrave au bon fonctionnement de

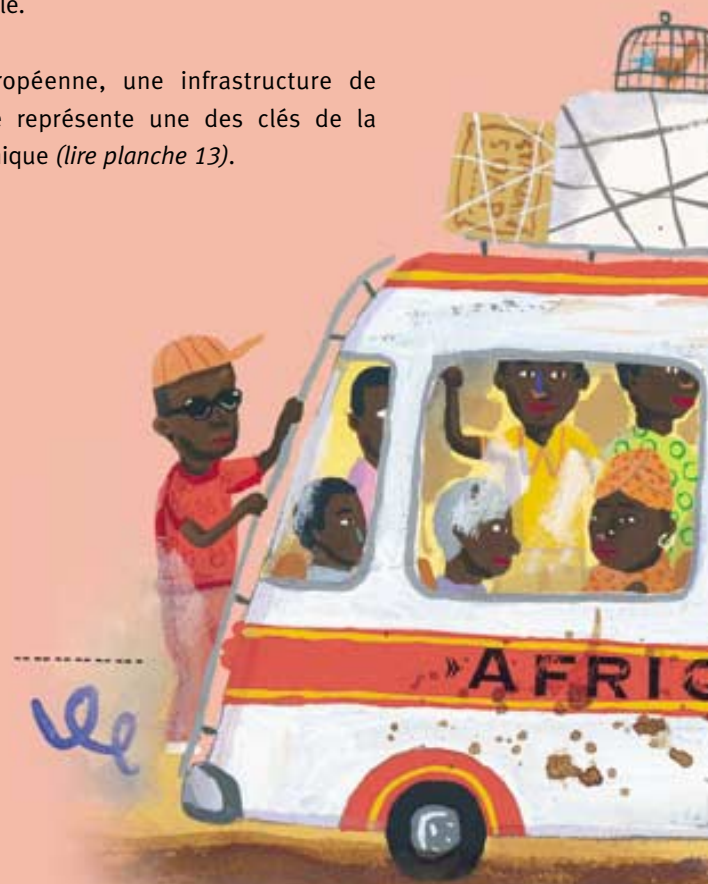
l'économie des pays les plus pauvres. Ce problème de sous-développement des infrastructures de transport est particulièrement préoccupant dans les *pays moins avancés* (PMA) africains, où la densité du réseau routier varie de plus ou moins 5 km à quelque centaines de kilomètres pour une superficie de 1.000 km<sup>2</sup> (à peine un cinquième est goudronné).

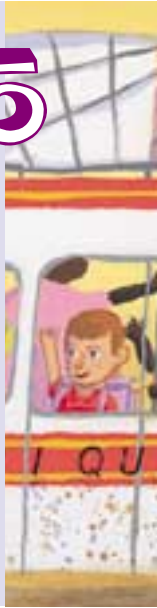


La mise en place des **transports durables** est un domaine prioritaire de la politique de développement de l'**Union européenne** pour qui les transports représentent un élément essentiel à l'essor d'un pays en développement.

L'Union européenne cherche à favoriser l'émergence de transports fiables dans les pays en voie de développement, qui soient également respectueux de l'environnement et prennent en compte les intérêts de tous. Ils doivent permettre d'assurer la livraison de marchandises - vitale pour le commerce et l'activité économique du pays - et doivent offrir à la population un accès aux services essentiels, tels que les soins de santé et l'éducation, ainsi qu'à l'emploi. Leur bon fonctionnement peut contribuer au développement à la fois économique et social d'un pays tout en permettant son intégration dans l'économie mondiale.

Pour l'Union européenne, une infrastructure de transport efficace représente une des clés de la prospérité économique (*lire planche 13*).





**Dans le bus**, Mathias rencontre Amadou, dont le père travaille dans une plantation de cacao. Mathias s'étonne de voir également des enfants descendre du bus pour se rendre dans la plantation. Il n'imaginait pas que des petites filles et garçons de son âge soient contraints de travailler au lieu de se rendre à l'école pour apprendre à lire et à écrire.

**Dans les pays les moins avancés, deux enfants sur trois ne vont pas à l'école.** Au Niger par exemple, un quart des enfants seulement fréquentent un établissement scolaire avec pour conséquence que seuls 15% des Nigériens de plus de quinze ans sont capables de lire et écrire. Si le taux d'alphabétisation reste très peu élevé dans certains pays en développement, il faut toutefois constater qu'entre 1970 et 1995, il a progressé de près de moitié, passant de 48% à 70%. Cependant, s'il est proche de 90% en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, il n'est que de 60% en Afrique et de 51% en Asie du Sud.

Les enfants non scolarisés sont souvent obligés de travailler pour subvenir aux besoins de la famille. Les dérives sont parfois graves et certains enfants travaillent dans des conditions réellement proches de l'esclavage. Des organismes de défense des droits de l'homme ont dénoncé de telles pratiques dans les plantations de cacao de certains pays d'Afrique de l'Ouest, comme la Côte d'Ivoire.



Dans ce contexte, on comprend que l'un des domaines prioritaires d'intervention de l'Union européenne soit **l'accès à l'enseignement pour tous**. Elle souligne en effet le rôle central de l'éducation et de la formation dans la lutte contre la pauvreté et comme moyen de développement des pays du Sud. L'Union européenne cherche notamment à augmenter les ressources consacrées en particulier à l'enseignement primaire pour rendre son **accès gratuit et obligatoire** aussi bien pour les garçons que pour les filles – qui en sont parfois encore écartées – tout en améliorant la qualité des systèmes éducatifs.







**L'appui** aux services scolaires – à travers notamment le financement de la construction d'établissements – est l'une des réponses données par l'Union européenne pour lutter contre la pauvreté. Mais l'éducation ou la formation n'est pas le seul secteur d'intervention communautaire en matière d'accès des populations aux services sociaux. C'est d'ailleurs ce qu'explique le professeur lorsqu'il aborde la construction d'un dispensaire.

Il est de plus en plus communément admis qu'une croissance soutenue et l'éradication de la pauvreté sont favorisées par la **promotion de la santé** de la population. Dans les pays en développement, trois principales maladies transmissibles (le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose) tuent cinq millions de personnes par an. Les maladies transmissibles représentent 60% du *fardeau de la morbidité* dans les pays du Sud. Or, respectivement au Nigeria et au Soudan, seuls 10 et 15% de la population ont accès aux médicaments et vaccins essentiels. Alors que l'on constate une recrudescence de certaines pandémies, comme la tuberculose, seuls 22% des enfants d'un an en République démocratique du Congo sont vaccinés contre cette maladie mortelle.



L'Union européenne a pour objectif d'améliorer le niveau de santé des personnes les plus pauvres dont l'accès aux services de santé reste limité. Partant du principe que les maladies mortelles constituent un frein important au développement de ces pays, l'Union européenne a investi dans la lutte contre les principales maladies transmissibles, en recrudescence dans nombre de pays en développement, telles que le paludisme, la tuberculose mais également le sida. Comme c'est le cas pour le secteur de l'éducation, des systèmes de santé publique efficaces constituent pour l'Union européenne une condition essentielle en matière de réduction de la pauvreté et de développement.







**Lors** d'un moment de détente, Mathias goûte une mangue, un fruit que l'on cultive notamment en Côte d'Ivoire, au Mali, au Sénégal, en Afrique du Sud, au Brésil ou encore au Pérou mais aussi dans les Caraïbes, et qui est principalement destiné à l'exportation. Le problème ici, c'est que les monocultures de produits pour l'exportation détruisent la diversification des cultures nécessaire à la subsistance des habitants du pays. L'insécurité alimentaire est un problème majeur que l'on retrouve dans certains pays du Sud.

Ce n'est pas le cas d'Amadou, mais dans différents pays du Sud et pour différentes raisons (guerre, catastrophe naturelle, notamment), les populations souffrent de malnutrition ou sont en réelle situation de famine. Entre 1996 et 1998, 34% de la population d'Afrique sub-saharienne était victime de malnutrition. Au Burundi, en Erythrée et en République démocratique du Congo, on parle désormais de catastrophe humanitaire puisque respectivement 68%, 65% et 61% de la population sont en situation de famine.



« **La sécurité alimentaire** existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et

active. » Cette définition formulée lors du Sommet mondial sur l'alimentation est précisément l'objectif que tente d'atteindre l'Union européenne. L'aide alimentaire et les actions d'appui à la sécurité alimentaire représentent un instrument important de la politique de l'aide communautaire au développement tant à court terme qu'à long terme. Ces actions visent notamment à promouvoir la sécurité alimentaire, à relever le niveau nutritionnel des populations bénéficiaires, et ainsi à contribuer au développement économique et social équilibré.





**On l'a dit** pour les mangues, mais de nombreux autres fruits que nous mangeons quotidiennement sont cultivés dans les pays du Sud. Ceux que nous appelons les «fruits exotiques», comme le kiwi, la noix de coco, la canne à sucre ou encore l'ananas, mais également la banane et une partie des oranges ou des pamplemousses. Ces produits sont exportés d'Afrique, d'Amérique latine ou des Caraïbes vers nos pays et sont finalement distribués via les grandes surfaces ou les épiceries de quartier, comme celle que tient le père de Mathias. Les bénéfices de la vente de ces produits génèrent des ressources dans les pays du Sud, qui constituent un moyen important de lutter contre la pauvreté.

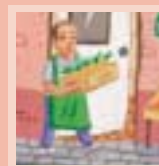
Jusqu'en 1980, les gouvernements des pays en développement ont assuré une croissance de l'économie nationale basée sur un modèle de «substitution aux importations», une protection des industries nationales par des barrières douanières élevées et un contrôle des investissements étrangers. L'impossibilité de rembourser la dette, au début des années 80, a placé ces pays sous l'autorité des institutions financières internationales

comme le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Ces organismes, conseillent alors aux pays du Sud d'assurer leur développement en intégrant le marché mondial.

Le commerce entre différents pays passe par des mécanismes parfois complexes. L'un d'eux, longtemps prôné par l'Union européenne, est appelé



*système de préférences généralisées*. C'est une façon de favoriser un pays en développement en permettant à ses produits d'entrer dans un pays industrialisé sans payer de taxes à la douane. Ces marchandises, moins chères, ont alors plus de chances d'être achetées par les consommateurs que leurs concurrentes. Cependant, ces *préférences* que l'UE accordait depuis un quart de siècle aux pays ACP vont disparaître et devenir *réciproques*. Les pays ACP devront ouvrir leurs frontières au même titre que l'Union européenne.



Pour l'Union européenne, les pays en développement doivent être à même d'intégrer le système commercial international pour atteindre un développement durable. Premier partenaire commercial des *pays en voie de développement*, l'Union européenne aide ces pays à participer au **commerce mondial**

et contribue ainsi à lutter contre la pauvreté des pays du Sud, tout en favorisant leur développement.

Par ailleurs, afin que les petits producteurs ne soient pas marginalisés dans l'économie mondiale et pour renforcer leur position économique, l'Union européenne tente de renforcer un **commerce dit «équitable»** comme moyen de lutter contre la pauvreté. Le commerce équitable a pour objectif d'assurer aux producteurs une part adéquate du bénéfice total tout en cherchant à améliorer leurs conditions sociales, étant donné la faiblesse des structures de services sociaux et de représentation au travail (organisation syndicale, par exemple).

Lors de sa présentation devant la classe, Mathias parle de son oncle qui travaille pour une **organisation non gouvernementale** (ONG) en Afrique. Les ONG sont des acteurs de la société civile qui mettent en œuvre l'aide dans les pays en voie de développement. Depuis plusieurs années, la Communauté européenne a reconnu leur rôle clé et cofinance d'une part leurs actions sur le terrain, et d'autre part, des actions de sensibilisation de l'opinion publique européenne aux problèmes de développement et aux relations entre les pays industrialisés et les pays en développement. Elle appuie aussi les actions renforçant la coopération et la coordination entre les ONG européennes et les institutions communautaires.



**La publicité** a tendance à envahir nos sociétés. Le Sud n'échappe pas à ce phénomène, qui témoigne de la présence dans ces pays d'entreprises privées, promotrices de produits destinés à la consommation. Dans la bande dessinée, le panneau publicitaire présente une marque de boisson, mais les productions locales commencent à se diversifier et les produits étrangers investissent également le marché local.

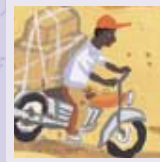
Qu'il s'agisse de pays industrialisés ou en développement, un secteur privé dynamique contribue efficacement à la croissance économique, au développement et à la réduction de la pauvreté. Il représente en effet une source majeure d'investissements dans des pays qui ne peuvent compter ni sur une épargne intérieure ni sur l'aide publique au développement – qui a tendance à baisser – suffisantes pour atteindre leurs objectifs de développement. Les capitaux privés prennent en effet progressivement le relais de l'aide publique dans les transferts d'argent des pays

industrialisés vers les pays en développement. Par ailleurs, ce secteur constitue une source de technologie et de savoir-faire, ce qui facilite l'accès aux marchés mondiaux, stimule le commerce et la concurrence et



fournit de l'emploi, de la formation et des infrastructures – conséquences qui peuvent avoir elles-mêmes des retombées sociales non négligeables.

Mais ces capitaux privés ne vont pas vers les pays qui en ont le plus besoin. En effet, dans bon nombre de pays d'Afrique, des Caraïbes ou du Pacifique, le développement du secteur privé est entravé par une confiance limitée dans l'économie, à laquelle s'ajoutent des déficits en matière de politiques, d'institutions et d'infrastructures publiques et des faiblesses au niveau des organisations du secteur privé, des services financiers ou non financiers destinés aux entreprises et parfois même, des capacités de gestion des entreprises elles-mêmes. Or, le développement et le fonctionnement de ce secteur passent obligatoirement par une certaine stabilité dans le pays, rendue possible grâce à la bonne gestion des affaires publiques, la protection des droits de l'homme et le respect d'un État de droit. Dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, la communauté internationale, et l'Union européenne en particulier, soutiennent les processus de privatisation (le rachat des entreprises publiques par des capitaux privés) en cours dans plusieurs pays du Sud.



Le secteur privé est considéré par l'Union européenne comme un moteur de la croissance économique et un gisement d'emplois important dans les pays en développement. Pour l'UE, l'essor de ce secteur est étroitement lié à la réalisation des principaux objectifs de développement d'un pays, à savoir le progrès économique et social durable, l'intégration dans l'économie mondiale et la lutte contre la pauvreté. Depuis peu, l'Union européenne a d'ailleurs fait du secteur privé – qu'elle considère comme un acteur fondamental en matière de développement – un partenaire privilégié dans l'élaboration des politiques de développement, au même titre que la société civile. Une des nouveautés de l'accord de Cotonou, par exemple, est l'obligation faite aux pays ACP de consulter le secteur privé lors de la définition des politiques et stratégies de développement.





En se dirigeant vers le village, Amadou et Mathias croisent un groupe de femmes qui remplissent d'énormes jarres avec l'eau du puits. Vêtues de longues robes aux couleurs vives, elles interrompent cette tâche par des conversations. La scène est quotidienne et presque belle ! Elle masque pourtant un grave problème auquel font face la plupart des communautés rurales des pays du Sud : l'insuffisance en eau potable. Mathias réalise alors que dans le pays de son ami, l'eau ne coule pas au robinet ! Au mieux, on va la chercher au puits, qui se situe parfois à plusieurs kilomètres du village. C'est en tout cas l'une des activités quotidiennes au village d'Amadou où un puits a été creusé afin d'y enrayer l'émergence de maladies, et particulièrement des diarrhées, causées par les bactéries et autres parasites qui prolifèrent dans l'eau stagnante et fétide d'un canal, pourtant utilisée à la consommation.

Les rapports de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au milieu des années 1980 estimaient que jusqu'à 80 % des maladies qui sévissent dans les pays en voie de développement sont liées à une eau impropre à la consommation humaine et à une hygiène inadéquate. Deux régions d'Afrique connaissent des problèmes très sérieux (liés aux sols et à l'approvisionnement en eau) : ce sont les zones arides et semi-arides et les hautes terres



sub-sahariennes. Dans les régions arides et semi-arides,

la rareté de l'eau constitue un problème essentiel. Ces régions caractérisées par des climats secs auront beaucoup de mal à fournir l'eau nécessaire pour leur autosuffisance dans les trente prochaines années. Le *Programme des Nations unies pour le développement* (PNUD) nous apprend qu'en 1999, seuls 13% de la population érythréenne avait accès à un point d'eau aménagé. Or, on estime à 2,5 litres d'eau par personne et par jour la quantité nécessaire pour satisfaire aux exigences strictement métaboliques. Les périodes de sécheresse à répétition placent ces pays dans une situation délicate. Si la situation est plus marquée en milieu rural, les villes, qui connaissent un phénomène de pauvreté urbaine croissant, sont également touchées. Actuellement, dans les pays en développement, plus de 600 millions de citoyens vivent sans accès à l'eau potable, ni à l'assainissement des eaux usées. Ce phénomène va en s'accroissant.



Dans ce contexte, on comprend que l'un des objectifs prioritaires de l'Union européenne dans sa lutte contre la pauvreté des pays du Sud soit de faciliter l'accès des populations à un approvisionnement en eau satisfaisant, à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif. L'Europe cherche aussi à améliorer le niveau d'assainissement de l'eau par la réhabilitation et la construction de systèmes adaptés aux besoins des pays du Sud et à leurs capacités technologiques et financières.

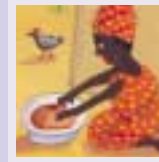


**Sans l'avouer à son ami Amadou, Mathias est étonné de constater que ce sont les femmes qui portent, sur leur tête, les jarres remplies d'eau. Il est en effet très surpris de ne voir aucun homme participer à cette lourde tâche.**

Mathias ne se doute pas qu'il soulève ainsi une question importante : celle du rôle que jouent les femmes dans les pays en développement. Le nombre de familles monoparentales, où les femmes chefs de ménage sont sur-représentées, a fortement augmenté dans les pays du Sud. Au Sénégal, par exemple, la proportion de ces femmes est en progression depuis 1991. Dans les pays en développement en particulier, les femmes sont des acteurs clés et de plus en plus importants - mais souvent méconnus- du développement. En matière de nutrition et de sécurité alimentaire notamment, le rôle des femmes est essentiel, tout particulièrement en ce qui concerne la production vivrière.



Au Rwanda par exemple, 79 % des heures de travail consacrées à ce type de production sont assurées par les femmes; au Togo, 57% des exploitants agricoles sont des femmes et celles-ci assurent la quasi-totalité de la production maraîchère en milieu paysan.



Dans ce contexte, l'intégration des questions de genre dans la coopération au développement constitue un élément crucial pour l'Union européenne. Une des évolutions majeures, tant dans les organismes internationaux que dans un grand nombre d'ONG, est la prise en compte du rôle des femmes dans le développement et, en particulier, *l'approche genre* qui vise à réduire les discriminations et les inégalités dont sont victimes les femmes, qui comptent, avec les enfants, parmi les plus défavorisés. Depuis une vingtaine d'années en effet, on constate une augmentation de la pauvreté qui touche principalement la population féminine (on parle aujourd'hui de *fémisation de la pauvreté*). Il est estimé que, sur le milliard et demi de personnes qui vivent dans la pauvreté, 70% sont des femmes. Or, dans la majorité des sociétés, le bien-être des populations dépend principalement, et de plus en plus souvent exclusivement, de leur situation. Permettre aux femmes (pauvres) d'améliorer leur situation, c'est améliorer le sort de l'ensemble des familles et de la société. La discrimination contre les femmes en particulier constitue un obstacle important au développement. L'Union européenne manifeste dès lors la volonté d'intégrer la question d'égalité des sexes dans toutes les politiques de coopération au développement, tout en tenant compte du statut particulier des femmes dans les pays concernés.





**Lorsque Mathias** arrive au village d'Amadou, c'est par le chef qu'il est reçu. Cet accueil peut être considéré comme un honneur car les chefs traditionnels ont encore un pouvoir considérable dans de nombreux pays d'Afrique, en dépit de la présence des gouvernements élus, des bureaucraties et autres appareils de l'État.



**Les chefs coutumiers** sont des personnalités morales importantes dans de nombreux pays du Sud et, comme c'est le cas des femmes, ils deviennent des partenaires incontournables des organismes de développement internationaux. Souvent, le fonctionnement de la communauté, la gestion des terres et des affaires courantes dépendent d'eux. Ainsi, ils restent des personnages pivots auxquels on se réfère en vertu de leur triple statut : statut d'autorité coutumière fondé sur la tradition, statut symbolique de par leurs pouvoirs (magiques ou religieux) et statut légal puisque le chef est un fonctionnaire d'État, intermédiaire entre la population et le gouvernement. Dans différents pays, comme en République démocratique du Congo, les chefs

traditionnels sont de réels agents de développement rural et cette position a même été renforcée par certaines lois sur la décentralisation. Au Niger, ils ont pris l'engagement de s'impliquer davantage dans la promotion de l'éducation des jeunes filles, en vue de réduire l'écart du taux de scolarisation par rapport à celui des garçons.



La Communauté internationale et notamment l'Union européenne ont bien perçu le rôle des chefs coutumiers dans la gouvernance locale en Afrique. Désormais, elles reconnaissent l'importance de leur intégration, et celle de l'ensemble de **la société civile**, au processus de prise de décision, d'exécution et d'évaluation des projets de développement. Collaborer avec les structures locales permet notamment de respecter la culture des peuples, facilite la circulation rapide de l'information et favorise la mobilisation des populations. Certains estiment que sans l'intégration de cet acteur très important du développement rural qu'est le chef, les projets connaissent des échecs, des déboires et même des sabotages. L'Union européenne met d'ailleurs l'accent sur les approches dites *participatives* et sur la nécessité d'impliquer les acteurs non étatiques - parmi lesquels on retrouve les autorités locales - autres que les ONG dans les politiques de développement. Cette coopération dite *décentralisée* représente une nouvelle approche de développement qui place les principaux acteurs au centre de la mise en œuvre de la coopération au développement et qui poursuit le double objectif d'adapter les opérations aux besoins et de rendre les opérations viables.





**La réhabilitation** des routes annoncée par le chef du village permettra certes qu'il y ait moins d'accidents, mais cette remise à neuf aura bien d'autres avantages. Comme nous l'avons développé à propos de la planche n°4, l'amélioration du réseau routier facilite la circulation des marchandises et des personnes à travers le pays. Mais la remise en état des routes favorise également un rapprochement avec les pays de la région. Un réseau routier opérationnel améliore les échanges entre pays voisins et leur permet de devenir des «partenaires régionaux».

L'insuffisance des voies de communication principalement en Afrique sub-saharienne entrave toute tentative de désenclavement et d'intégration économique de pays potentiellement riches.

Dans le cas de l'Afrique centrale, les bailleurs de fonds sont unanimes pour reconnaître que le faible niveau d'intégration économique s'explique en partie par le manque d'infrastructures de transport terrestre, qui supporte une large part de la totalité du fret. Or, **l'intégration régionale** et sous-régionale est un moyen d'insérer progressivement les pays en développement dans l'économie mondiale.

La petite taille de leur marché et leur spécialisation rendent les pays en développement extrêmement vulnérables en cas de choc économique. Leur ouverture a souvent accru leur interdépendance.



Certains pays sont devenus parties prenantes dans les

politiques économiques de leurs voisins. Dès lors, une coordination régionale devient, sous une forme ou une autre, absolument impérative. Depuis quelques années, les pays en développement multiplient d'ailleurs leurs efforts en vue d'accroître l'intégration économique régionale et on observe, dans différentes parties du monde, la relance ou l'expansion d'accords régionaux existants, voire la création de nouveaux groupements. Les exemples les plus notoires sont l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) – qui a mis la libéralisation des échanges à son programme –, le Mercosur en Amérique latine, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le CARICOM et le CARIFORUM dans les Caraïbes.



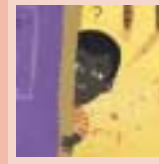
L'un des grands objectifs de développement conférés à l'Union européenne par le Traité de Maastricht est *l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale* et, de l'avis général, l'intégration régionale relève à part entière de cette stratégie.

L'Union européenne apporte son appui à des initiatives d'intégration en couvrant trois domaines interdépendants: le renforcement des capacités (y compris l'assistance technique, la formation et la recherche) en matière d'intégration économique régionale, au niveau des institutions régionales et des gouvernements nationaux; l'aide au secteur privé afin de faciliter sa restructuration dans la perspective d'un marché régional et mondial élargi; un appui aux gouvernements qui participent à la mise en œuvre de l'intégration régionale afin de les aider à gérer l'impact transitoire sur les ressources budgétaires.



**Amadou et Mathias** sont devenus de vrais amis ; ils discutent désormais et, ainsi, ils se comprennent mieux.

Sur le plan international également, on entend fréquemment parler de dialogue, surtout sur le plan politique. Le « dialogue politique » a pour objectif de prévenir l'émergence de crises. L'Union européenne a fait du dialogue politique l'un des principaux piliers de ses relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).



Par le passé, les débats politiques entre l'Union européenne et les États ACP étaient axés sur un nombre assez restreint de questions et étaient organisés dans un cadre assez formel, ce qui constituait une entrave pour des discussions franches.

La Convention de Lomé a jusqu'à présent servi de lieu privilégié du dialogue politique entre l'Europe et l'Afrique (sub-saharienne) mais le nouvel accord de partenariat (accord de Cotonou) souhaite faire de ces échanges un des instruments clés de cette relation. Dans le cadre des relations de l'UE avec les pays du groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique, ce dialogue politique a pour objectif la promotion des droits de l'homme et de la démocratie et le renforcement structurel des États



qui bénéficient de l'aide européenne. L'UE est donc appelée à se doter d'une structure qui lui permettra d'approcher ses partenaires ACP et de les engager à analyser et résoudre les problèmes d'instabilité et de gestion de l'État qui entravent le bon fonctionnement des instruments en matière de commerce et d'aide. L'UE considère que le dialogue politique poursuit l'objectif d'instaurer

un cadre permettant, premièrement, l'examen des enjeux touchant à la bonne gestion des affaires publiques, à la démocratie, aux droits de l'homme, et à la consolidation et au maintien de l'État de droit; et deuxièmement, l'examen des questions relatives à l'instabilité politique, et à la prévention et la résolution des conflits.

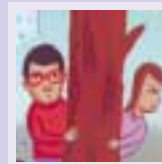






**Lorsque** le lendemain matin, Mathias retrouve la cour de son lycée, il n'est plus le même que la veille et chacun semble s'en étonner. Ses camarades sont particulièrement surpris par sa chemise chamarrée, qui n'est qu'un maigre aspect de toute une réalité découverte par Mathias cette nuit-là. Sans le savoir, à travers son rêve, Mathias a bénéficié d'une séance efficace d'éducation au développement, grâce à laquelle il a été sensibilisé aux défis auxquels sont confrontés les pays pauvres.

Tel est précisément l'objet de l'éducation au développement, qui pourrait se définir comme *l'ensemble des actions entreprises, avec le support d'une pédagogie, pour permettre la compréhension des phénomènes d'interdépendance et de solidarité entre populations du Nord et du Sud*. L'un des objectifs de l'éducation au développement est de faire découvrir la nécessaire solidarité avec les populations du Sud par une meilleure connaissance de leur environnement économique, social et culturel. En rendant les citoyens du Nord plus conscients et souvent plus actifs, l'éducation au développement est indirectement un outil puissant de développement.



L'Union européenne aussi a bien perçu la nécessité de sensibiliser notre opinion publique quant à l'importance du développement des pays pauvres du Sud de notre planète. Cet objectif sera atteint aussi bien via l'éducation au développement distillée par les ONG qu'à travers la politique d'information des États membres et des instances européennes. Avec l'élargissement imminent de l'UE, l'éducation au développement et la sensibilisation de l'opinion publique européenne sont d'autant plus importantes que l'Europe s'apprête à s'élargir à dix nouveaux États membres, dont l'opinion publique doit également être informée de notre responsabilité mondiale dans la lutte pour l'éradication de la pauvreté.

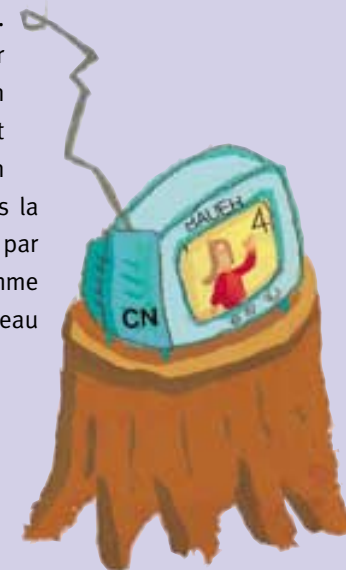


Conscient des problèmes quotidiens d'Amadou et de sa famille, Mathias est désormais bien décidé à agir. En sensibilisant ses camarades de classe, il a réussi à récolter du matériel scolaire, destiné à être envoyé à l'école d'Amadou.

Différentes manières de participer à la solidarité internationale existent, selon son temps libre, ses compétences, ses

envies ; plusieurs moyens de ne plus dire *de toute façon, je n'y peux rien, c'est trop tard, il n'y a plus rien à faire...*

Tout individu, comme citoyen, peut agir pour faire évoluer des situations. Certes cette action est d'autant plus efficace qu'elle est collective et organisée, par exemple en prenant la forme d'un échange entre écoles du Sud et du Nord. Mais la solidarité avec les pays du Sud peut commencer par des démarches quotidiennes très simples, comme celle d'être attentif à sa propre consommation d'eau ou d'électricité.





## Pour passer à l'action

Si, après avoir lu ce petit livre, vos enfants souhaitent entreprendre concrètement quelque chose en faveur de la coopération au développement, n'hésitez pas ! Renseignez-vous ! Il existe près de chez vous des dizaines d'organisations gouvernementales et non gouvernementales qui agissent au quotidien en faveur du développement.



## Agences de développement dans les États membres

-  Austrian Development Cooperation (ADC)  
 [www.bmaa.gv.at](http://www.bmaa.gv.at)
-  Direction générale de la Coopération internationale (DGIS)  
 [www.dgdc.be](http://www.dgdc.be)
-  Danish International Development Assistance (DANIDA)  
 [www.um.dk/danida](http://www.um.dk/danida)
-  Finnish Department of International Development Cooperation (FINNIDA)  
 <http://global.finland.fi>
-  Agence française de Développement (AFD)  
 [www.afd.fr](http://www.afd.fr)
-  Haut Conseil de la Coopération internationale (HCCI)  
 [www.hcci.gouv.fr](http://www.hcci.gouv.fr)
-  Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung  
 [www.bmz.de](http://www.bmz.de)
-  Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ)  
 [www.gtz.de](http://www.gtz.de)
-  Ministry of Foreign Affairs  
 [www.mfa.gr/english/index.html](http://www.mfa.gr/english/index.html)
-  Irish Aid – Department of Foreign Affairs  
 [www.irlgov.ie/iveagh/irishaid](http://www.irlgov.ie/iveagh/irishaid)
-  Ministry of Foreign Affairs  
 [www.esteri.it](http://www.esteri.it)
-  Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement (Lux-Development)  
 [www.lux-development.lu/](http://www.lux-development.lu/)
-  Ministerie van Buitenlandse Zaken  
 [www.minbuza.nl](http://www.minbuza.nl)
-  Instituto da Cooperação Portuguesa (ICP)  
 <http://min-nestrangeiros.pt/mne/portugal/icoop/>
-  Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA)  
 [www.sida.se](http://www.sida.se)
-  Agencia Española de Cooperación Internacional (AECI)  
 [www.aeci.es](http://www.aeci.es)
-  Department for International Development (DFID)  
 [www.dfid.gov.uk](http://www.dfid.gov.uk)

## Et pour en savoir plus :

Consultez le site de la Direction générale du Développement de la Commission européenne:

[http://europa.eu.int/comm/development/development\\_old/sector/social/education\\_background\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/development/development_old/sector/social/education_background_fr.htm)

### Vous y trouverez :

- La Déclaration du Conseil et de la Commission sur la politique de développement de la Communauté européenne (10/11/2000)
- Le rapport du Parlement européen sur l'éducation de base dans les pays en développement dans le contexte de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies consacrée aux enfants, datée de septembre 2001 (2001/2030(INI)) Commission du développement et de la coopération
- *Education for dynamic economies: Action plan to accelerate progress towards education for all* – Avril 2002 – Fonds monétaire international et Banque mondiale
- *Evaluation of European Commission support to the education sector in ACP countries* Rapport de synthèse – Mai 2002 – Réseau de Chercheurs pour le Développement (DRN)
- *Note on international initiatives on education* – Juin 2002 Commission européenne – Direction générale du Développement
- Notes de discours de Koos Richelle – Directeur général, Direction générale du Développement, Commission européenne – Bruxelles 29/05/2002 (Seminar Action Aid Alliance, Oxfam, Save the Children on: EU role in delivering international *Education Goals*)

### COMMISSION EUROPÉENNE

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes  
2003– 32pp. – 15x22,5 cm  
ISBN 92–894–4004–X  
ISBN 92–894–4002–3



**COMMISSION EUROPÉENNE**  
**Direction générale du Développement**

Rue de la Loi, 200 — B-1049 Bruxelles  
Rue de Genève, 12 — B-1140 Bruxelles

E-MAIL [development@cec.eu.int](mailto:development@cec.eu.int)

INTERNET [http://europa.eu.int/comm/development/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/development/index_fr.htm)



Office des publications officielles  
des Communautés européennes  
L-2985 Luxembourg

